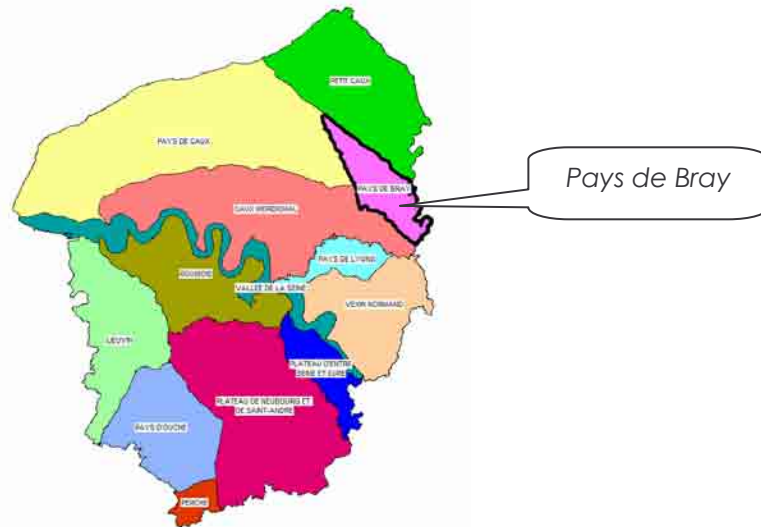


III.1 – PAYS DE BRAY

Région forestière de l'Inventaire Forestier National : 762 pays de Bray.



Répartition du territoire par grande catégorie d'utilisation du sol et taux de reboisement des régions forestières Toutes propriétés

Région forestière	Surface totale (ha)	Terrains agricoles (ha)	Landes (ha)	Eaux et terrains sans production végétale (ha)	Formations boisées			Taux de boisement (%)
					De production (ha)	Autres (ha)	Totales (ha)	
Pays de Bray	41 529	35 305	188	3 149	2 766	120	2 887	6,95

III.1.a – Les conditions naturelles

Géologie et pédologie :

Le pays de Bray est une région naturelle bien individualisée, appartenant administrativement à deux départements, la Seine-Maritime et l'Oise. Il s'agit d'une vaste dépression dont l'axe principal orienté Nord-Ouest / Sud-Est s'étend sur plus de 80 Km de Saint-Vaast d'Esquiveville (Seine-Maritime) au hameau de Tillard près de Noailles (Oise).

Ce territoire, circonscrit par une cuesta formée de couches crayeuses du crétacé supérieur, constituant des plateaux environnants, est réputé pour le caractère hydromorphe de ses sols.

« Avant les travaux de drainage entrepris surtout au cours du 19ème siècle, le pays de Bray, est véritablement le pays de la boue » ce qui explique sans doute l'origine celtique de « Bray » signifiant boue (d'après SION en 1909).

Climat :

Les précipitations moyennes annuelles sont comprises entre 786 mm et 797 mm, bien qu'elles soient réparties tout au long de l'année, il existe quelques fluctuations. Les pluies sont ainsi plus abondantes d'octobre à janvier et plus faibles en avril, juillet et août.

La température moyenne annuelle pour Forges-les-Eaux est de 9,8 °C (3,2 °C en janvier et 17,3°C en juillet et août), on note aussi 67 jours de gel par an. Dans le pays de Bray, des gelées peuvent sévir jusqu'à la fin du mois de mai, voire début juin (1991).

Ces caractéristiques confèrent au climat du pays de Bray un caractère océanique tempéré.

Conséquences :

Ces conditions stationnelles et climatiques spécifiques au pays de Bray font qu'à un engorgement hivernal succède souvent une période de végétation beaucoup plus sèche (Bois de l'Abbaye, Forêt de Bray). Les années sèches sont parfois difficiles pour les peuplements et peuvent être des facteurs déclenchants des dépérissements. Il convient donc de tenir compte de ces années exceptionnelles dans le choix des essences à introduire.

III.1.b – La place de la forêt dans l'espace rural

La surface boisée du pays de Bray est, selon l'Inventaire Forestier National, de 2.887 ha, soit un taux de boisement de 7 %. Il s'agit d'une région naturelle faiblement boisée qui se compose presque exclusivement de forêts privées.

L'exploitation métallurgique des grès ferrugineux du néocomien dans le secteur de Forges-les-Eaux depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au 16ème siècle explique la régression régulière de la forêt au profit de la prairie et du paysage de bocage qui caractérise ce territoire. En effet, la métallurgie était grande dévoreuse de bois pour la fourniture d'énergie.

Dans ce contexte, les forestiers restent malgré tout, très actifs. La forêt a fait l'objet de gros investissements depuis la guerre. Ces nouveaux boisements entrent en production depuis quelques années et on constate actuellement un afflux de bois, tandis que les autres usages de la forêt se développent, la chasse en particulier. D'autre part, la situation très délicate de l'élevage à l'herbe alimente une demande à reboiser les zones agricoles marginales. La forêt gagne ainsi du terrain, toutefois cette tendance est freinée par la politique générale de conservation des zones humides délimitées au travers de zonage Natura 2000.

De manière générale, la politique territoriale de la zone est nettement orientée en faveur du maintien des herbages et de la préservation de milieux ouverts. Il faut donc éviter le reboisement des prairies humides.

III.1.c – Les peuplements forestiers

Les essences présentes et leur comportement : recommandations

Avec 2.887 ha de surface boisée, soit 6.95 % de sa surface totale, le pays de Bray se caractérise par un faible taux de boisement. Celui-ci est en effet nettement inférieur à ceux du département de Seine-Maritime (15,7 %) et de la région Haute-Normandie (18,3 %).

La superficie moyenne des propriétés du pays de Bray est supérieure à celle des propriétés de l'ensemble du département. On peut citer parmi les massifs les plus vastes : la forêt de Bray, le bois de l'Épinay, le bois de l'Abbaye, le bois de Bellozanne,...

- **FEULLUS**

Les feuillus représentent 68 % de la superficie forestière avec 1872 hectares et fournissent 57 % de la production biologique.

Les peuplements sont plutôt jeunes avec un tiers environ de peuplements de moins de 40 ans soit 884 hectares.

Parmi les essences feuillues, le chêne représente plus de la moitié du volume sur pied (56 %). Il est suivi par le bouleau (13 %). Le chêne constitue l'essence de base de la futaie et 56 % du volume des taillis sous futaie. Sa qualité technologique reste assez moyenne dans l'ensemble.

Malgré les réserves sur sa qualité technologique (roulures, gélivures), le chêne, essence historique de la forêt, a fait la preuve de son adaptation biologique aux sols lourds de ce secteur et de sa résistance aux sécheresses estivales. Il peut encore constituer un objectif raisonnable dans les sols les plus riches des principaux massifs (ex : Bois de Bellozanne).

Le bouleau essentiellement pubescent constitue la deuxième essence feuillue avec 13 % du volume sur pied. Ce sont essentiellement des « boulaies de dégradation » qui résultent de la surexploitation des chênaies. Cette essence reste peu longévive avec généralement des produits de faible dimension.

En matière d'introduction d'essences feuillues, le chêne rouge d'Amérique donne de bons résultats à condition d'éviter les stations trop hydromorphes. Le châtaignier et le hêtre viennent compléter avec des références très positives (Château de Bray) le panel des possibilités d'essences à introduire.

- **RESINEUX**

Les essences résineuses issues des reboisements de l'après guerre sont actuellement en pleine production mais ne représentent malgré tout que 16 % du volume de bois sur pied.

Par ordre d'importance, on constate la présence du pin Sylvestre, du douglas, des épicéas (épicéas commun, épicéas de Stika) et du mélèze. La plupart de ces essences se sont bien adaptées aux stations pauvres du pays de Bray en dehors des épicéas qui souffrent d'un contexte sanitaire chroniquement défavorable (puceron vert, dendroctone, phéole). Les épicéas sont à proscrire du fait des problèmes sanitaires chroniques qui les touchent.

Les qualités stationnelles des sols ainsi que l'équilibre économique des propriétés incitent au maintien voire au renforcement de l'investissement résineux.

Dans ce contexte, le douglas et le mélèze (mélèze hybride, mélèze d'Europe) sont à réserver aux stations qui restent fraîches en été. Les sols les plus secs généralement en position de haut de versant et même s'il ne s'agit en l'occurrence que d'un micro relief, sont à réserver quasi exclusivement aux pins (pin laricio, pin sylvestre).

Les types de peuplements et les modes de gestion préconisés

L'Inventaire Forestier National nous révèle une majorité de futaie (54 %) dont 60 % en futaie feuillue. Le mélange futaie taillis représente 26 % avec par ordre d'importance comme essence principale, le chêne, le bouleau et le châtaignier.

Le taillis à base essentiellement de bouleau occupe 20 % de la superficie du massif. Il se positionne généralement dans les parties les plus humides des massifs dont il représente un stade de dégradation.

Son âge généralement avancé et sa stabilité précaire obligent à un renouvellement rapide. Dans ce cas, sa proximité géographique avec les tourbières invite à l'utilisation exclusive d'essences feuillues telles que l'aulne, le chêne pédonculé, frêne et l'érable.

Actuellement, le traitement régulier est largement majoritaire, toutefois, les risques élevés de tassement du sol et de remontée du plan d'eau après coupe rase peut inciter à rallonger la période de régénération afin d'éviter l'engorgement et la saturation en eau des sols.

Le recours au traitement irrégulier devient d'autant plus nécessaire que la loi sur l'eau limite les possibilités de drainage et de modification du réseau hydraulique actuel.

III.1.d – Les autres enjeux particuliers à la région

Le Pays de Bray correspond à une zone naturelle très individualisée. Enclave bocagère au milieu des plateaux, le pays de Bray traduit une diversité de bocages. Le cerf y est accidentellement présent. Son éventuelle extension est de nature à remettre en cause l'équilibre faune flore et il convient donc de l'éradiquer.

Les tourbières y figurent parmi les milieux les plus sauvages de Seine-Maritime .Elles ne doivent pas être boisées artificiellement.

Le site Natura 2000 du Pays de Bray humide couvre 3.243 hectares, le secteur forestier proprement dit couvre 380,20 ha soit 11,7 % de la superficie du site, son éligibilité au titre de la Directive Habitats repose d'ailleurs en grande partie sur la présence de ces tourbières.

Il faut y ajouter la présence importante de prairies humides ainsi qu'une forte population de tritons crêtés.

Haut lieu de la biodiversité, le Pays de Bray constitue un enjeu sociétal majeur dont il convient de tenir compte.